



DES CLES POUR LE SOMMET DE PRAGUE



UN AGENDA POUR LE CHANGEMENT

Capacités opérationnelles

Informations clés

Définitions clés

- **DCI** (Initiative sur les capacités de défense) - Lancée en 1999 pour améliorer les capacités de défense et militaires de l'OTAN dans le but de pouvoir relever les défis de sécurité actuels et futurs et de garantir l'efficacité des futures opérations multinationales.
- **Concept stratégique de l'Alliance** - Publié en 1991, révisé et rediffusé en 1999. Il s'agit de l'énoncé officiel du but, des objectifs et des tâches de l'OTAN, ainsi que des moyens politiques et militaires à utiliser pour les réaliser.

Éléments clés

- Domaines cibles de la DCI : mobilité et aptitude au déploiement, soutenabilité, surviabilité et efficacité, et interopérabilité des systèmes de commandement, de contrôle et d'information.
- Les objectifs de la DCI ont visé à renforcer les capacités de défense européennes et à contribuer au développement de l'identité européenne de sécurité et de défense.
- De nouvelles mesures visant à renforcer les capacités opérationnelles seront adoptées au Sommet de Prague, en novembre 2002, lorsque les chefs d'Etat et de gouvernement lanceront une nouvelle initiative axée sur les capacités essentielles pour la gamme complète des missions de l'Alliance, y compris les capacités de défense contre le terrorisme.

Dates clés

- **25 avril 1999** - L'Initiative sur les capacités de défense est lancée au Sommet de Washington.
- **6 juin 2002** - Les Ministres de la défense annoncent des mesures visant à apporter des améliorations aux capacités opérationnelles, qui devront être adoptées au Sommet de Prague.

Documents clés

- Le Concept stratégique de l'Alliance, du 24 avril 1999.
<http://www.nato.int/docu/pr/1999/p99-065f.htm>

- Déclaration des chefs d'Etat et de gouvernement des pays de l'OTAN sur l'Initiative sur les capacités de défense, du 25 avril 1999.
<http://www.nato.int/docu/pr/1999/p99s069f.htm>
- Déclaration des Ministres de la défense des pays de l'OTAN sur les capacités de défense, du 6 juin 2002.
<http://www.nato.int/docu/pr/2002/p02-074f.htm>

Questions clés

- Les propositions à soumettre à l'approbation des chefs d'Etat et de gouvernement au Sommet de Prague seront axées sur une nouvelle initiative sur les capacités, qui se concentrera sur un petit nombre de capacités essentielles pour la gamme complète des missions de l'Alliance. Elles reposeront sur des engagements nationaux fermes, assortis de dates cibles précises. L'initiative contribuera également à renforcer les capacités de défense contre le terrorisme.
- Les recommandations concerneront la défense contre les attaques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires, les moyens de transport stratégiques et les capacités de frappe modernes, la supériorité des systèmes protégés de commandement, de communications et d'information, l'interopérabilité des forces déployées et les aspects essentiels de l'efficacité au combat, ainsi que le déploiement rapide et le maintien en puissance des forces de combat.

Pour plus d'informations

- Initiative sur les capacités de défense de l'OTAN, d'avril 1999.
<http://www.nato.int/docu/idb/2000/otan-dci.htm>
- *“La recherche de capacités de défense renforcées”* - discours de Robert Bell, Secrétaire général adjoint de l'OTAN pour le soutien de la défense, du 24 janvier 2002.
[http://www.nato.int/docu/speech/2002/s020124b.htm\(en anglais\)](http://www.nato.int/docu/speech/2002/s020124b.htm(en%20anglais))
- *“L'avenir de l'OTAN”* - discours de Lord Robertson, Secrétaire général de l'OTAN, du 3 février 2002.
[http://www.nato.int/docu/speech/2002/s020203a.htm\(en anglais\)](http://www.nato.int/docu/speech/2002/s020203a.htm(en%20anglais))
- *“Conserver intact l'avantage militaire de l'OTAN au XXIe siècle”* – Allocution du général Joseph Ralston, Commandant suprême des forces alliées en Europe, du 3 octobre 2002.
www.nato.int/docu/speech/2002/s021003d.htm (en anglais)
- *“Le monde en 2015 – Prévoir l'imprévisible”* – discours prononcé par le Secrétaire général de l'OTAN, Lord Robertson, le 14 octobre 2002.
www.nato.int/docu/speech/2002/s021014a.htm (en anglais)

Citations clés

“Le maintien d’un potentiel militaire adéquat et une volonté manifeste d’agir collectivement pour la défense commune restent essentiels à la réalisation des objectifs de l’Alliance sur le plan de la sécurité. Un tel potentiel, de même que la solidarité politique, reste indispensable pour que l’Alliance puisse prévenir toute tentative de coercition ou d’intimidation, et garantir qu’une agression militaire contre elle ne puisse à aucun moment être perçue comme une option offrant une perspective quelconque de succès.”

Extrait du Concept stratégique de l’Alliance, d’avril 1999, paragraphe 28.

<http://www.nato.int/docu/pr/1999/p99-065f.htm>

“L’objectif de cette initiative est d’améliorer les capacités de défense dans le but de garantir l’efficacité des futures opérations multinationales dans la gamme complète des missions de l’Alliance, compte tenu de l’environnement de sécurité actuel et prévisible, en mettant tout particulièrement l’accent sur l’amélioration de l’interopérabilité entre les forces de l’Alliance et, le cas échéant, entre les forces de l’Alliance et celles des Partenaires.”

Extrait de la Déclaration sur l’Initiative sur les capacités de défense, d’avril 1999, paragraphe 1.

www.nato.int/docu/pr/1999/p99s069f.htm

“En déterminant les domaines les plus importants dans lesquels des améliorations doivent être apportées, et en se concentrant tout spécialement sur l’interopérabilité, l’Alliance a axé ses travaux sur l’aptitude au déploiement et la mobilité de ses forces, leur capacité de soutien et la logistique, leur surviabilité et leur efficacité dans l’engagement, et sur les systèmes d’information, ainsi que de commandement et de contrôle.”

Extrait de la Déclaration sur l’Initiative sur les capacités de défense, d’avril 1999, paragraphe 5.

<http://www.nato.int/docu/pr/1999/p99s069f.htm>

“Nous sommes déterminés à fournir à l’OTAN les capacités nécessaires à l’exécution de la gamme complète de ses missions [...].

La gamme des actions que l’OTAN sera en mesure de mener à l’avenir en réponse au terrorisme et à d’autres défis dépendra du succès de nos efforts de modernisation des capacités militaires de l’Alliance.

[...] Nous avons pris note des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l’Initiative sur les capacités de défense lancée lors du Sommet de Washington, et avons convenu qu’un effort plus soutenu et mieux ciblé est maintenant nécessaire. Nous avons par conséquent donné pour instruction au Conseil en session permanente d’élaborer des recommandations concernant une nouvelle initiative sur les capacités, en

tenant compte des avis militaires et des propositions des pays. Cette initiative devra se concentrer sur un petit nombre de capacités essentielles pour la gamme complète des missions de l'Alliance.

[...] La nouvelle initiative devrait reposer sur des engagements nationaux fermes, assortis de dates cibles précises, auxquels nos pays souscriront [...]. L'initiative devrait conduire à une coopération multinationale et à un partage des rôles accrus, y compris, le cas échéant, par l'intermédiaire de systèmes détenus et exploités en commun. Elle devra conduire à un renforcement mutuel et à une transparence totale, au travers des activités menées dans le cadre du plan d'action européen sur les capacités [...].”

Extrait de la Déclaration sur les capacités - Réunion du Conseil de l'Atlantique Nord en session des Ministres de la défense, du 6 juin 2002

www.nato.int/docu/pr/2002/p02-074f.htm

* * *

“Capacités, capacités, capacités.”

Lord Robertson, Secrétaire général de l'OTAN, 20 juillet 2000.

www.nato.int/docu/speech/2000/s000720a.htm (en anglais)

“Les Européens peuvent certainement s'attendre à ce que les Etats-Unis adoptent une position plus ferme concernant le partage transatlantique des charges. Les Alliés de l'Amérique n'ont pas à craindre cette réaction de Washington. Il est dans notre intérêt à tous d'optimiser les capacités militaires individuelles et collectives.”

Lord Robertson, Secrétaire général de l'OTAN, 10 octobre 2001.

<http://www.nato.int/docu/speech/2001/s011010b.htm>(en anglais)

“Par quoi cette transformation va-t-elle se traduire en particulier? Par des forces armées de taille plus réduite mais très mobiles, robustes et disposant de matériel technologique de pointe, hautement spécialisées et aptes à coopérer immédiatement dans le cadre de missions diverses.”

Václav Havel, Président de la République tchèque, 19 mai 2002.

http://www.hrad.cz/president/Havel/speeches/2002/1905_uk.html(en anglais)

“Les capacités de défense sont devenues les éléments clés d'un très grand nombre de points de l'agenda transatlantique: assurer le succès des opérations de l'OTAN, donner du poids au pilier européen, établir un partage transatlantique des charges plus équitable, faire face aux nouvelles menaces.”

Secrétaire général de l'OTAN, Lord Robertson, 23 septembre 2002.

www.nato.int/docu/speech/2002/s020923a.htm (en anglais)

“La mesure réelle de l’efficacité militaire doit être notre aptitude à offrir à nos autorités militaires une gamme complète d’options [...] et à mettre ces options à exécution, qu’il s’agisse de défendre les frontières de l’Alliance ou d’apporter une aide humanitaire hors zone.”

Général Joseph Ralston, Commandant suprême des forces alliées en Europe,
3 octobre 2002.

www.nato.int/docu/speech/2002/s021003d.htm (en anglais)

Dossier

Lors de la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord du 6 juin 2002, les Ministres de la défense ont fait une déclaration sur les capacités, dans laquelle ils ont donné pour instruction au Conseil en session permanente d'élaborer des recommandations concernant une nouvelle initiative sur les capacités, en tenant compte des avis militaires et des propositions des pays, à soumettre aux chefs d'Etat et de gouvernement au Sommet de Prague. Ils ont donné pour instruction que l'initiative se concentre sur un petit nombre de capacités essentielles pour la gamme complète des missions de l'Alliance et qu'elle repose sur des engagements nationaux fermes, assortis de dates cibles précises.

* * *

L'Initiative sur les capacités de défense lancée en 1999

Au Sommet de Washington tenu en avril 1999, les chefs d'Etat et de gouvernement des pays de l'OTAN ont lancé une initiative sur les capacités de défense visant à apporter des améliorations aux capacités nécessaires pour garantir l'efficacité des futures opérations multinationales dans la gamme complète des missions de l'Alliance, en mettant tout particulièrement l'accent sur l'amélioration de l'interopérabilité.

La déclaration accompagnant le lancement de cette initiative soulignait que, conformément à son Concept stratégique, l'OTAN doit continuer de maintenir les capacités nécessaires pour faire face à une agression de grande envergure contre un ou plusieurs de ses membres, même s'il est peu probable que cela se produise dans un avenir prévisible. Il est vraisemblable que les délais d'alerte en cas d'émergence éventuelle d'une telle menace resteraient longs. Les menaces potentielles contre la sécurité de l'Alliance proviendraient sans doute davantage de conflits régionaux, de luttes ethniques ou d'autres crises en dehors du territoire de l'Alliance, ainsi que de la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs.

Les futures opérations militaires de l'Alliance seront vraisemblablement d'une envergure plus réduite que celles qui constituaient le fondement des plans de l'OTAN pendant la Guerre froide. Elles pourraient aussi être de plus longue durée, étendre la coopération multinationale à des échelons inférieurs et avoir lieu en même temps que d'autres opérations de l'Alliance. Dans de nombreux cas, ces opérations mettront en jeu des contributions de forces de pays partenaires, voire d'autres pays non-membres de l'OTAN. Des opérations pourraient devoir être menées avec peu ou pas d'accès aux installations d'infrastructure de l'OTAN.

Ces évolutions imposeront de nouvelles exigences en rapport avec les capacités nécessaires aux forces de l'OTAN, en particulier dans le domaine de l'interopérabilité. Cependant, les capacités dont disposent de nombreux Alliés pour le déploiement rapide de forces en dehors du territoire national ou pour un soutien prolongé d'opérations et la protection des forces loin des bases habituelles sont limitées. Dans ce contexte, l'Initiative sur les capacités de défense de 1999 s'est concentrée sur l'interopérabilité, l'aptitude au déploiement et la mobilité, la capacité de soutien et la logis-

tique, la surviabilité et l'efficacité de la prise à partie, et les systèmes de commandement, de contrôle et d'information.

Nouvelles initiatives

L'Initiative sur les capacités de défense a apporté des améliorations aux capacités de l'Alliance, mais les progrès ont été inégaux. Les attentats perpétrés contre les Etats-Unis le 11 septembre 2001 ont rendu à la fois plus urgentes et plus importantes de telles améliorations. Par conséquent, d'autres mesures seront adoptées au Sommet de Prague de novembre 2002, où les chefs d'Etat et de gouvernement lanceront une nouvelle initiative. Celle-ci devrait se concentrer sur un petit nombre de capacités essentielles pour la gamme complète des missions de l'Alliance et renforcer les capacités de défense contre le terrorisme.

Les domaines visés, que les Ministres de la défense des pays de l'OTAN ont définis dans leur déclaration du 6 juin 2002, sont notamment :

- la défense contre les attaques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires;
- la supériorité des systèmes protégés de commandement, de communications et d'information;
- l'amélioration de l'interopérabilité des forces déployées et des aspects essentiels de l'efficacité au combat;
- le déploiement rapide et le maintien en puissance des forces de combat.

Dans la déclaration de juin sur les capacités de défense, il a été reconnu que l'aptitude de l'Alliance à s'acquitter de la gamme complète de ses missions dépendra largement de la capacité des pays membres d'accroître de manière sensible la proportion de leurs forces de combat et de leurs forces de soutien pouvant être déployées pour des opérations menées en dehors du territoire national ou ne bénéficiant pas d'un soutien substantiel du pays hôte. Par ailleurs, malgré les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Initiative sur les capacités de défense lancée au Sommet de Washington, il a été convenu qu'un effort plus soutenu et mieux ciblé était nécessaire. La nouvelle initiative devrait être réaliste et faisable, et reposer sur des engagements nationaux fermes. Plusieurs besoins ont été recensés dans la déclaration, dont de nouvelles méthodes permettant de définir et de mettre en œuvre des solutions rentables pour combler les lacunes que présentent les capacités de défense, et des mesures visant à réduire la dispersion des efforts, à encourager une mise en commun appropriée de capacités militaires, à accroître la spécialisation des rôles et à promouvoir l'acquisition en coopération de matériels, ainsi que les financements communs et multinationaux.

A la suite de la réunion informelle des Ministres de la défense, qui s'est tenue à Varsovie le 24 septembre 2002, le Secrétaire général de l'OTAN, Lord Robertson, a déclaré qu'à Prague les pays prendront des engagements individuels en matière de capacités afin de remédier aux lacunes reconnues, dans des délais précis, en se concentrant sur les domaines énoncés ci-dessus.

Alors que ses objectifs seront beaucoup plus précis et qu'elle exigera des pays membres de l'OTAN qu'ils prennent chacun des engagements à l'égard des améliorations

particulières qu'ils apporteront aux capacités, seuls ou avec d'autres Alliés, la nouvelle initiative cherchera à atteindre des buts réalistes. Son objectif est très simple : apporter les améliorations de capacités dont l'Alliance a un besoin urgent pour exécuter ses missions.

Les Ministres ont également annoncé dans leur communiqué qu'ils avaient pris de nouvelles mesures visant à renforcer l'aptitude de l'OTAN à défendre ses forces contre les armes chimiques, biologiques et radiologiques en entérinant un ensemble complet d'initiatives sur la capacité de défense ADM.

Une Force de réaction OTAN

Parallèlement à l'action de l'Alliance visant à mettre en place les capacités opérationnelles dont elle a besoin pour exécuter ses missions, des discussions sont en cours sur la meilleure façon d'organiser les forces de l'OTAN afin d'optimiser l'aptitude de l'Alliance à faire face aux menaces et défis nouveaux. A la réunion des Ministres de la défense tenue à Varsovie le 24 septembre, le Secrétaire américain à la défense, M. Donald Rumsfeld, a proposé la création d'une Force de réaction de l'OTAN, pouvant être déployée rapidement partout où c'est nécessaire et mener des opérations interarmées intégrées afin de faire face à des situations d'urgence de portée limitée ou à des conflits plus importants de forte intensité. La proposition envisage une force interarmées s'appuyant, par rotation, sur un pool de forces de combat, de quartiers généraux et d'éléments de soutien qui pourrait être rapidement adapté à chaque mission, et sur les capacités recensées dans les engagements qui seront pris à Prague. Les premières réactions à cette proposition ont été généralement positives et des discussions sont actuellement en cours à ce sujet.

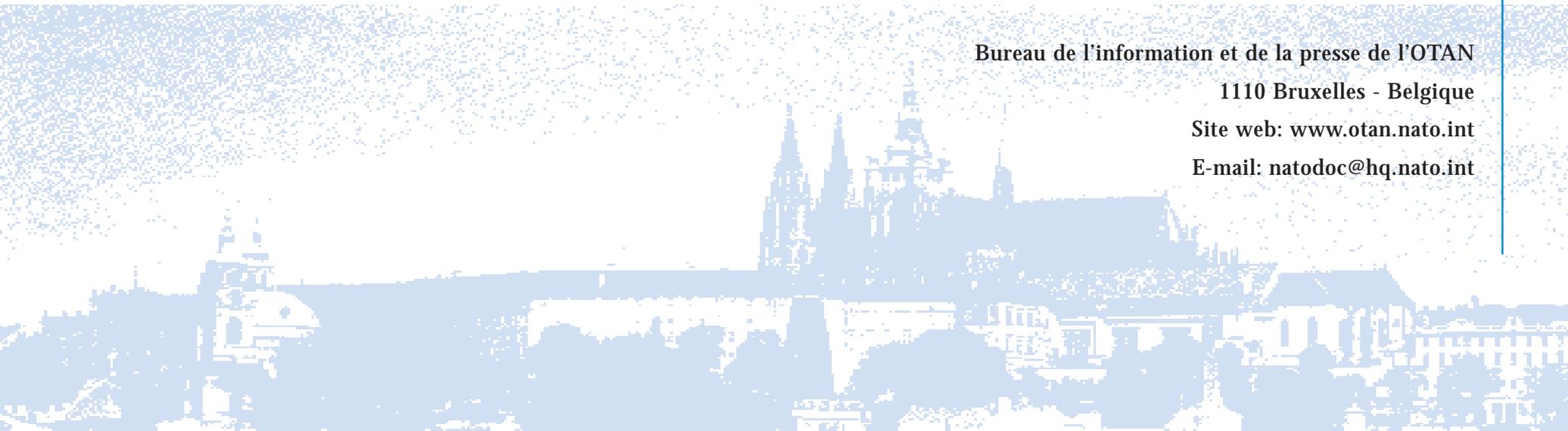
Un concept militaire pour la défense contre le terrorisme

En juin 2002, les Ministres de la défense ont aussi examiné les progrès accomplis en ce qui concerne l'établissement d'un concept militaire relatif à la défense contre le terrorisme, destiné à orienter l'élaboration de politiques et de doctrines plus précises. Ceci pourrait nécessiter la poursuite de l'adaptation des structures et des capacités de l'Alliance pour répondre à la menace que représente le terrorisme. Le concept sera incorporé à l'ensemble de mesures qui sera soumis aux chefs d'Etat et de gouvernement au Sommet de Prague et dont l'objectif est d'accroître l'efficacité de l'Alliance contre le terrorisme.

En outre, les Ministres de la défense ont déclaré que, malgré les mesures prises précédemment pour adapter la structure de forces de l'OTAN aux impératifs de l'environnement de sécurité de l'après-Guerre froide, il est toujours nécessaire de s'adapter aux nouveaux défis, en particulier à ceux qui découlent du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive, et de veiller à ce que les pays membres de l'OTAN disposent de structures et de forces déployables aptes à réagir à de nouvelles menaces.

Les arrangements de commandement

Un réexamen des arrangements de commandement de l'OTAN est actuellement mené à titre de contribution complémentaire aux préparatifs du Sommet de Prague, l'intention étant d'établir des orientations claires et un calendrier ferme pour mener à bien les travaux, afin que des décisions sur les arrangements de commandement puissent être prises en 2003. Ce réexamen englobe les besoins opérationnels liés aux crises, ainsi que les besoins du temps de paix, tant pour la structure de commandement de l'OTAN que pour la structure de forces intégrées.



Bureau de l'information et de la presse de l'OTAN

1110 Bruxelles - Belgique

Site web: www.otan.nato.int

E-mail: natodoc@hq.nato.int